

**Commune de Vich, Procès-verbal No 12, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 8 octobre 2024 à 20h00**

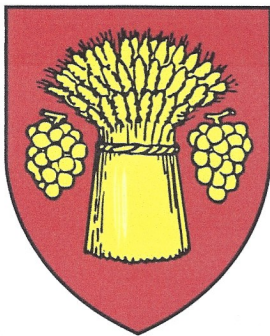


Table des matières

1. Assermentations	111
2. Appel nominal.....	111
3. Adoption du procès-verbal du 25.06.2024	111
4. Adoption de l'ordre du jour proposé	111
5. Intervention des délégués des instances intercommunales	111
6. Préavis n°01/2024-2025 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.	113
7. Préavis n°02/2024-2025 – Modification de l'article 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement).	113
8. Préavis n°03/2024-2025 - Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du District de Nyon (SRGZA).	115
9. Préavis n°04/2024-2025 – Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026.....	116
10. Election d'un membre pour la commission d'urbanisme (démission de M. Maurice MEYER) 117	
11. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	118
12. Communications Municipales.....	118
13. Communications du bureau	119
14. Divers et Propositions individuelles	119
15. Clôture de la séance	119

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduit par la Syndique de M^{me} **Antonella SALAMIN**.

1. ASSERMENTATIONS

L'Assemblée se lève pour l'assermentation M. **Roch BERSET**. Après lecture du serment art. 9 de la LC, il devient conseiller communal.

2. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **33** membres présents sur 40, 6 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25.06.2024

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou remarques. Aucune. Nous passons au vote.

Le procès-verbal 25.06.2024 est accepté à l'unanimité

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions. Aucune. Nous passons au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

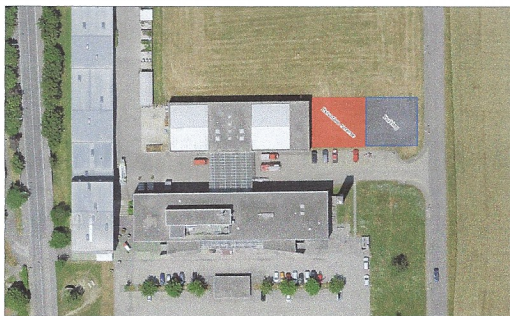
5. INTERVENTION DES DÉLÉGUÉS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

SDIS

Le délégué M. **Luigi LONGHI** nous explique les nouveautés avec l'extension de la caserne de Montoly à Gland. Cette extension sera financée par la Commune de Gland.

Les changements : un gain de place pour une meilleure répartition des vestiaires, ainsi que pour les véhicules. De nouvelles salles au 1^{er} étage, pour des cours, du sport etc.



Le loyer annuel supplémentaire global à répartir au prorata des sept communes qui font partie de l'association du SDIS Gland-Serine est de CHF 105'000/an, soit pour Vich CHF 6'592.50/an.

M^{me} **Margherita DORNIER** demande s'il y aura également des douches séparées pour les femmes, c'est bien le cas répond M. **Luigi LONGHI**.

Région de Nyon

Le délégué M. **Roger BRAND** indique que la réunion importante sera le 30 octobre, la dernière séance annoncée a été déplacée. Il rapportera lors du prochain Conseil Communal de décembre plus conséquemment sur le sujet du « Lapin Blanc ». Lors de la dernière séance

avec la sous-Région, qui est une partie qui englobe les territoires des communes par région, Vich est dans Jura-Lac. Beaucoup de discussions et de questionnement autour du thème du Télé-Dôle. Si on est pour sauver Télé-Dôle, c'est le réinvestissement de 2 millions et si on arrête ce projet le montant est encore à définir. Si ce projet continue, le contrat était sur une exploitation d'hiver. Le réinvestissement uniquement pour l'exploitation d'hiver deviendra compliqué, mais s'il faut envisager une exploitation estivale, avec pour exemple des VTT, ceci sur des zones paysannes, Pro Natura sera en supervision et c'est également pas simple. Pour exemple, pour réaliser cette zone de VTT il faudra un marquage et ça sera à la charge des communes.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande quel sera son intention de vote pour Vich ? M. **Roger BRAND** explique que le vote ne sera pas lors de la séance du 30.10.2024, mais uniquement avec le projet final. Une commission spéciale est en charge de déterminer, combien coûtera ce projet si on le poursuit, combien si on le stoppe et combien si on le poursuit pour le rentabiliser par la suite. M^{me} **Belinda SCHAER** demande si chaque communes de Région de Nyon ont des votes, oui c'est le cas pour Vich avec M. **Philippe MUNDLER** pour l'exécutif et M. **Roger BRAND** pour le législatif.

M. **Roger BRAND** explique que le financement de ce projet n'est pas au clair. Il pourrait être avec le fret, c'est-à-dire la partie touristique. Ceci est du ressort du DISREN et Vich n'en faisant pas partie ses voix ne compteront pas. Mais Vich pourra décider de participer ou non au projet.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande si c'est refusé que se passe-t-il ? et que deviendra ce Télé-Dôle ? M. **Roger BRAND** indique que le montant sera de CHF 50 par habitants des communes membres, mais ce qui est terminé sur place n'est pas encore payé ! La société de Télé-Dôle France a jusqu'à début novembre pour se prononcer sinon elle sera mise en faillite. M. **David MARET** complète en expliquant que si Télé-Dôle est démontée, ceci coûtera CHF 6 millions. M. **Roger BRAND** termine en précisant que si on sauve Télé Dole et ses installations, de gros investissements seront à prévoir pour l'entretien chaque année !

ORPCI

Le délégué M. **Claudio GRECO** est absent

RAT

Le délégué M. **Michel PEIRIS** a participé à la séance du RAT du 26.09.2024, le budget 2025 a été approuvé. Sur les accueillantes en milieu familial, c'est-à-dire les mamans de jour (AMF), l'idée est de revaloriser cette profession. Le nombre d'AMF est entrain de diminuer et le recrutement est difficile, les conditions de travail sont exigeantes et c'est une profession mal rémunérée. Un salaire minimum a été instauré. Une campagne de promotion cantonale, pour tenter d'avoir plusieurs AMF et de pouvoir avoir plus de place d'accueil pour les enfants. Concernant l'augmentation des tarifs du pré et parascolaire. Ces charges qui ont été adaptées à l'index du coût de la vie. Plusieurs structures du RAT ont fait part de leur difficultés à boucler l'exercice 2023 avec les tarifs en vigueur, inchangés depuis 2019. Les tarifs pour les parents seront communiqués par le RAT dans le courant du mois d'octobre-novembre. Pour Vich, cela représente CHF 100'000 d'augmentation pour 2025. Le RAT a indiqué qu'une analyse sera faite pour identifier les pistes d'optimisation au niveau des dépenses. Les parents qui

placent leur enfants dès novembre auront 20% de réduction grâce à une subvention de l'OFAS (office fédérale pour les assurances sociales).

M. **Luigi LONGHI** demande si ces CHF 100'000 sont en plus du budget ? C'est exact répond M. **Michel PEIRIS**. Les coûts de ces structures et les tarifs sont payés une partie par les parents et une partie par les communes. Ces coûts induisent cette augmentation pour la contribution des communes sur les années à venir. M. **Luigi LONGHI** entend que les parents payent déjà assez cher, il trouve cette somme conséquente ! M^{me} **Antonella SALAMIN** pense qu'il faut relativiser. Ce sont 100 enfants qui sont au RAT, c'est environ CHF 1000 par enfants.

AISE

La déléguée, M^{me} **Sao DANZ** annonce la prochaine séance le 30.10.2024.

6. PRÉAVIS N°01/2024-2025 – RÉVISION DU RÈGLEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR ET TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES.

Lecture du rapport de la commission des affaires régionales par M. **Roger BRAND**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°01/2024-2025.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°01/2024-2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Marcel BIEDERMANN** demande pourquoi la taxe baisse pour la Commune de 15 à 10% ? M. **Roger BRAND** explique qu'un côté la restitution de la Commune a baissé sur les taxes de séjours et augmenté de l'autre sur les résidences secondaires. Le pourcentage final entre les deux taxes est meilleur qu'auparavant pour les communes. M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que le montant est négligeable. Région de Nyon fait un gros travail pour le tourisme dans la région, avec la délivrance de cartes de bus, lors d'une nuit d'hôtel faite dans la Région. La Municipalité est favorable à ce règlement et ce qui compte en finalité c'est que le 90% de cette perception de taxes soit correctement investie.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°01/2024-2025 est accepté à l'unanimité

7. PRÉAVIS N°02/2024-2025 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA CÔTE (APEC) (PLAFOND D'ENDETTEMENT).

Le **Président** donne la parole en introduction à nos invités, M. **Cédric MARZER**, président de l'APEC et Municipal à Trélex, ainsi que M. **Guy FRITSCHÉ** conseiller technique du BAMO. L'auteur du projet est le bureau pilote Hollinger, spécialisé dans les STEP en Suisse.

M. **Guy FRITSCHÉ** explique que le projet de cette future STEP n'est pas finalisé en modélisation, il nous fait une visite virtuelle du nouveau bâtiment et nous donne les explications présentées au Conseil Intercommunal de l'APEC. Cette nouvelle station d'épuration, sur le site du Lavasson, permettra d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées, tout en

intégrant celui des micropolluants pour une population d'environ 70'000 EH (équivalents habitants).

M. **Cédric MARZER** rappelle que l'important est la finalité et c'est d'avoir le meilleur environnement possible, pour la flore, la faune et nous, humains. La STEP sera conçue pour une optimisation de récupération du bio gaz pour refaire de l'énergie. M. **Guy FRITSCHÉ** complète que la STEP actuelle ne traite que le carbone, la future STEP traitera le carbone, tout le circuit de l'azote, ainsi que le traitement des micropolluants. Ceci améliorera la qualité de l'eau rejetée, afin de se mettre aux normes des nouvelles directives et des lois en vigueur.

M. **Olivier MONACHON** demande l'échéancier des travaux ? M. **Cédric MARZER** indique que tout dépendra du vote dans toutes les communes concernées. Si ce préavis est accepté tout ira assez vite si une Commune vote contre, les statuts repartiront au Canton et ceci compliquera et retardera le processus. Puis les éventuelles levées des oppositions. Un crédit de réalisation soumission rentrée sera présenté, au printemps et la construction démarrera en automne 2025 et se poursuivra sur 2-3 ans, donc l'ouverture de la STEP est prévue pour 2028.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc APEC par M. **Jean-Pierre SUTTER**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°02/2024-2025.

M. **André JAQUET** demande si c'est possible d'inclure le traitement pour des microparticules et micro plastique ? M. **Guy FRITSCHÉ** explique que des particules de cinq microns seront piégées, donc oui une grande partie de microparticules seront piégées par le filtre à charbon. M. **Cédric MARZER** complète que un des objectif de la nouvelle STEP est de répondre aux exigences d'épuration des micropolluants, qui est une exigence fédérale. Il explique que nous payons une taxe tant que les STEP ne gèrent pas ses micropolluants, celle-ci tombera par la suite avec une fin de cycle avec des filtres à charbon pour traiter les micropolluants.

M^{me} **Margherita DORNIER** demande si d'autre projet existe et si le budget a été respecté ? M. **Cédric MARZER** explique que l'APEC regroupe les 21 communes de la Région et c'est une association. Le 1^{er} projet date des années 70 et est notre STEP actuelle, toujours en fonction, mais notre mandataire en a fait un bon nombre en Suisse. M. **Guy FRITSCHÉ** complète qu'en Terre-Sainte le budget pour la STEP avait été respecté.

M. **Mark TRITTEN** explique que la STEP est dimensionnée jusqu'à 70'000 personnes, qu'on atteindra en 2060. Actuellement qu'elle est le statut ? M. **Cédric MARZER** complète que ce projet parle en équivalent habitants qui comprend également les industries. A ce jour nous sommes à 43'000 équivalents habitants. M. **Guy FRITSCHÉ** précise que sur certaine valeur de pollution à certaine période de l'année le dépassement est déjà présent, notamment en période des vendanges avec la STEP de la Dullive. Le statut est de 50'000 EH pour la Dullive qui est équipée pour traiter environ 43'000 EH. La nouvelle STEP sera modulable en fonction de l'augmentation de la population.

M. **Stéphane DEMUYNCK** est étonné du 120 CHF par équivalent habitant qui passe à 140 ? M. **Cédric MARZER** explique qu'on ne paie plus la STEP actuellement, car elle est amortie depuis longtemps, les communes paient le fonctionnement. A l'époque il y avait également plus de subventions de la Confédération. M. **Stéphane DEMUYNCK** demande également si la demande d'offre était ouverte au marché européen ? C'est bien le cas.

M. **Yann KISLIG** demande puisque cet emplacement est proche de l'autoroute et plus bas que la STEP actuelle, y aura-t-il un investissement pour descendre ou remonter l'eau ? M. **Cédric MARZER** explique que de l'énergie est reprise pour pomper l'eau de la STEP existantes et elle sera turbinée. Ceci était un critère de réflexion important pour le lieu de la future STEP, de permettre à la fois d'être à une altitude permettant de faire un pompage raisonnable et économique et en même temps de permettre le turbinage. C'est 30% du bassin versant qui va arriver gravitairement et 70% à terme qui sera pomper, dont 50% sera récupérer pour le turbinage.

M. **Stéphane TOMASSO** demande si ce projet générera des offres d'emploi ? M. **Cédric MARZER** répond que non, pas spécialement, les coûts d'entretien sont calculés et optimisés avec l'équipe en place, donc à priori pas d'augmentation de personnel (6 actuellement).

M. **Luigi LONGHI** demande si le démantèlement de l'ancienne STEP sera à budgéter ? M. **Cédric MARZER** répond que c'est déjà intégré dans le préavis, un bassin circulaire sera bâché et le reste sera démantelé et restera à l'état naturel.

M. **Olivier MONACHON** demande si au niveau des marchés publics, il est possible de faire pression pour le choix des entreprises locales et suisses ? M. **Cédric MARZER** précise que c'est limité, mais selon la hauteur de l'offre du marché, ils essayeront de faire appel aux entreprises locales, mais le cadre est rigide et le CODIR s'y tiendra.

M. **Stéphane DEMUYNCK** demande où en est le vote de ce préavis pour les 21 autres communes ? M. **Cédric MARZER** indique que sur les 21 communes, cinq l'ont déjà accepté dont la Commune de Gland. Mais les Conseils communaux sont nombreux durant ses prochaines semaines avec le vote de ce préavis à l'ordre du jour.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande si toutes les oppositions sur la Commune de Luins ont été levées ? M. **Cédric MARZER** espère avoir bon espoir de pouvoir trouver des solutions pour toutes les oppositions.

Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°02/2024-2025 est accepté avec 31 OUI, 1 abstention</i>
--

8. PRÉAVIS N°03/2024-2025 - ADOPTION DU VOLET STRATÉGIQUE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS DU DISTRICT DE NYON (SRGZA).

Le **Président** donne la parole à la Municipalité pour la présentation de ce préavis. M^{me} **Carol WUERSCH** indique que pour faciliter la compréhension de ce sujet conséquent, elle nous fait passer un film créé par le Canton disponible sous <https://youtu.be/FvwHg65vhcY>.

Lecture du rapport de la commission d'urbanisme M. **David MURITH**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°03/2024-2025.

M. **Luigi LONGHI** demande si avec la création de ces 5000 emplois dans la région, la stratégie a-t-elle étudié les transports, les routes, car la circulation c'est compliqué ? M. **David MURITH** pense que oui, car les six zones sont proches des embranchements des autoroutes et cette stratégie comprend également l'aménagement des transports avec les TP (transports

publics). M^{me} **Carol WUERSCH** précise que le Canton travaille sur ces propositions de transports. M. **Mark TRITTEN** rebondit sur la dernière intervention. Quand on parle de stratégie c'est une chose, mais les accès ne sont pas indiqués dans ces zones. M^{me} **Carol WUERSCH** complète que ces 5000 emplois sont prévus sur 15-20 ans et pas uniquement sur Vich ! les zones artisanales doivent être bien exploitées et la concertation sur notre territoire de toutes les communes sera faite régulièrement pour discuter de l'avenir de ces zones. M. **David MURRITH** termine en indiquant que cette stratégie est pour aider les petites et moyennes entreprises en conservant les terrains pour l'artisanats et des loyers modérés et que tout ne soit pas envahi par le domaine tertiaire.

M. **Marcel MIESEN** indique que la Bichette en p.35 n'est pas considérée comme zone artisanale mais tertiaire, car pas de transports publics. Il y a un panneau hôtel depuis des années, c'est donc plus d'actualité ? La Municipalité doit-elle s'adapter à cette stratégie ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que le plan partiel d'affectation a été voté et est toujours d'actualité. Il pourra se développer dans le cadre du règlement déjà en place. Le SRGZA est complémentaire et a été fait avec le plan partiel d'affectation et n'annule pas ce qui a été fait par les communes. Le changement de plan d'affectation partiel est très compliqué et onéreux, mais l'idée d'un hôtel à la Bichette est toujours possible, mais actuellement pour d'autre raison n'est pas réalisable. Le promoteur propriétaire du terrain réfléchit à un autre projet.

M. **John RAGGETT** demande si avec la densification de la Bichette est-ce que ceci affectera le sentier des Toblerones avec des panneaux indicatif pour les utilisateurs du chemin ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que ce n'est pas le même sujet, car le sentier fait partie des compétences communales. L'exécutif reste dans la gestion territoriale de la Commune et le SRGZA ne changera pas ceci. M. **Christian BRONSIL** précise que de plus, la SRGZA n'inclus pas cette zone du sentier des Toblerones. Le sentier des Toblerones fait partie d'un couloir de faune dans le volet environnement de la SRGZA et qui est « intouchable » complète M^{me} **Carol WUERSCH**.

M. **Michel JARRAUD** célèbre la valeur ajoutée pour la région du District de Nyon qu'amène cette stratégie sur le long terme.

M. **Kurt TRITTEN** explique que le plan partiel d'affectation existe et selon le rapport le propriétaire de pont Farbel demande un changement d'affectation des terrains agricoles ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que toute la parcelle construite est dans une autre affectation, le propriétaire souhaite que tout soit dans la même affectation et il souhaite augmenter sa zone artisanale. Le plan d'affectation sur ce domaine existe.

Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°03/2024-2025 est accepté avec 27 OUI, 5 abstentions</i>

9. PRÉAVIS N°04/2024-2025 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

Le **Président** donne la parole M^{me} **Antonella SALAMIN**. Elle précise que ce préavis d'arrêté d'imposition est présenté pour deux ans, au vue des inquiétudes émises en juin suivant les investissements et sur une crainte d'augmentation du taux d'imposition, la Municipalité pense que c'est donc une manière rassurante de procéder.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°04/2024-2025 avec l'amendement.

M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que la Municipalité est ok avec l'amendement proposé. S'il est accepté, la Municipalité proposera l'an prochain son préavis sur l'arrêté d'imposition habituel en octobre.

M. **Yann KISLIG** demande qu'elle est le gain de proposer sur deux ans plutôt qu'un an ? M^{me} **Antonella SALAMIN** répond que ça ne change rien, si ce n'est le temps passé pour préparer le préavis et le temps pour que la commission fasse son rapport, le but est surtout de rassurer les conseillers à propos du taux d'imposition pour les deux prochaines années.

M. **Roger BRAND** demande que se passera t'il si durant la 2^{ème} année, il y a un imprévu avec des dépenses imprévisibles ? M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que nous parlons du budget de fonctionnement, ce sont des charges, les factures payées pour l'Etat, l'entretien, les salaires, des frais plutôt fixes. Le budget 2025 est en préparation, si une catastrophe se produisait, un préavis sera présenté pour une demande de crédit exceptionnel, mais sera pour le budget et non pour l'arrêté d'imposition.

M. **Paul GERBER** trouve que c'est une bonne chose de fixer une fois par année l'arrêté d'imposition, avec les nouvelles fraîches. M^{me} **Belinda SCHAEER** pense qu'il faut faire confiance à la Municipalité. Tout a été calculé et anticipé au mieux et M. **John RAGGETT** pense que les inquiétudes sont prises en considération et il trouve qu'il faut également faire confiance à la Municipalité.

Nous passons au vote de l'amendement :

La COFIN propose donc un amendement au préavis N°04/2024-2025 : *« afin de garder le taux d'imposition uniquement pour 2025 et de décider du taux d'imposition 2026 dans une année. »*

L'amendement est refusé avec 11 OUI, 18 NON, 3 abstentions

Nous passons au vote du préavis

Le Préavis n°04/2024-2025 est accepté 30 OUI, 2 abstentions

10. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION D'URBANISME (DÉMISSION DE M. MAURICE MEYER)

Le **Président** demande des candidats. M. **Stéphane DEMUYNCK** est candidat.

M. **David MARET** demande pourquoi le membre suppléant ne devient pas membre ? Le **Président** indique que M^{me} **Valérie GÜVEN** actuellement membre suppléante souhaite le rester, donc cette élection est bien pour un membre fixe. Il préconise le fait d'élire des membres fixes, car les suppléants sont souvent dans d'autres commissions et ceci permet d'ouvrir la porte à de nouveaux conseillers de faire partie de ladite commission. Le rôle du suppléant est surtout de permettre à la commission de statuer et d'avoir le quorum, lorsque qu'un membre est absent. Un suppléant peut évidemment toujours se proposer comme candidat pour devenir membre fixe.

M. Stéphane DEMUYNCK est élu par applaudissement.

11. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique les préavis connus :

- Budget 2025

12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** nous donne l'information suivante : la navette Cristal a circulé sur Vich avec un arrêt en face de chez Facchinetti. L'avantage est de la même manière qu'un Uber car on peut la commander et elle nous ramène à cet arrêt. Elle circulera jusqu'au 26 octobre, puis il y aura un retour de cette utilisation auprès du Canton. Elle encourage l'Assemblée à l'essayer et de faire un retour sur cette expérience.

M. **Jean-Claude BISSAT** explique que les travaux du chantier de la Maison du Tilleul ont commencés depuis le 4 septembre. Le planning établi est suivi et chaque lundi des réunions de chantier ont lieu.

Forum des Pralies : Il explique que la ferblanterie a été faite par la pose de couvertines mises sur les acrotères, le financement a été pris dans le budget des divers et imprévus. La Municipalité a mandaté la protection juridique et tout est en cours. Ce sont 27'000 CHF de frais supplémentaires.

Concernant la voirie : Le nouveau véhicule transporter électrique est, certes pour circuler dans les rue étroites de Vich, mais aussi permettre l'autonomie à un employé d'être fonctionnel dans ses divers attributions des travaux hebdomadaires et d'entretiens qui auparavant était dépendant à un du seul véhicule disponible et autorisé sur nos routes. Il a été financé par un leasing comptable en relation avec l'achat du dit véhicule à une entreprise locale

M. **Richard STOECKLIN** rappelle que la collecte des biodéchets a débuté le lundi 30 septembre. Le processus de commande pour acquérir des containers sera toujours disponible sur le site de la commune. Les commandes seront groupées en une commande par mois. Le ramassage de gazon ou les biodéchets devant la porte est possible avec des sacs de jardinage au même titre qu'un container. Le container est valorisé car étanche. Les régies mettront ou non des containers à disposition pour les bâtiments locatifs. Un container à la déchèterie est disponible également, avec la possibilité d'y déposer des biodéchets dans des sachets compostables.

M^{me} **Carol WUERSCH** nous informe qu'un éclairage sera disponible sur la passerelle de l'école. Selon le Canton, c'est une zone de faunes et c'est interdit par le règlement du Canton, de mettre de l'éclairage, mais une dérogation spéciale jusqu'à 22h00 est acceptée. M. **Olivier MONACHON** demande si un détecteur ne serait pas plus facile ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que non, car le pont depuis l'école ou l'UAPE n'est pas tellement visible, donc c'est aussi pour indiquer le passage à suivre.

M. **Luigi LONGHI** explique qu'avec le chantier de la Maison du Tilleul les places de parking, en zone blanche, ont été supprimées. Il demande si un macaron pour les Vichois pourrait être mis en place ? M^{me} **Carol WUERSCH** précise qu'un règlement de parking sera présenté au mois de mars, qui permettra de réglementer cette situation.

13. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** indique le prochain conseil sera le 3 décembre avec la nomination d'une commission ad hoc sur le patrimoine arboré.

Il nous rappelle que lors du dernier Conseil communal, le préavis sur la Maison du Tilleul avait soulevé beaucoup de questions techniques. Ces questions doivent être posées en amont de la séance du Conseil, aux commissions ou à la Municipalité. Pour cette raison et ceci dès ce Conseil, le nom des personnes dans les commissions qui rapportent seront mis en annexe de la convocation.

14. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Cyrille GHISTE** demande aux délégués de l'AISE lors de la prochaine séance du 30 octobre de transmettre que la situation des restaurants scolaires s'est améliorée.

Par contre, il a observé que les enfants de 1, 2, 3 et 4P sont seuls de la sortie l'école de Begnins jusqu'à l'arrêt de bus le mercredi midi. Le **Président** propose que les délégués fassent une interpellation à l'AISE et M^{me} **Sao DANZ** et M. **Cyrille GHISTE** se concerteront pour la mettre sur papier.

M. **Stéphane TOMASSO** explique que les enfants qui pique-niquent n'ont pas le droit de rentrer dans l'établissement à Coinsins, il demande pourquoi ? M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que les enfants, doivent soit manger à la cantine, soit rentrer à la maison. Donc les picnics ne sont pas autorisés. L'AISE met à disposition des transports pour que les enfants puissent rentrer à la maison. M. **Cyrille GHISTE** souhaiterait que les transports soient dans ce cas en adéquation avec le retour à la maison, car il laisse à peine 20 minutes à la maison pour manger !

M. **John O'SULLIVAN** indique que l'association de Vich en fête propose la soirée Halloween le 2 novembre, dans l'ancienne salle communale de 17h à 20h sur inscription et le marché de Noël aura lieu le dimanche 8 décembre.

M. **Stéphane TOMASSO** demande des précisions par rapport au terrain de foot, le FC-Genolier ne peut plus l'utiliser ? M. **Richard STOECKLIN** explique qu'effectivement le terrain devient dangereux, l'entretien et la rénovation sera effectuée par une entreprise spécialisée. Depuis quelques années il n'y a plus eu de maintenance sur ce terrain et il s'est dégradé en profondeur. M. **Jean-Claude BISSAT** complète que le terrain n'est plus praticable très certainement jusqu'à fin mars 2025, l'entraîneur du FC-Genolier a été averti.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 22h22.

Au nom du Conseil Communal

Le Président
M. **Christian BRONSIL**



La Secrétaire
M^{me} **Valérie ZEENDER**

